

Clarifications aux Soumissionnaires

Marché : GIN23001-10200

Veillez trouver ci-dessous les éléments de réponse et de clarification suite aux questions soumises concernant le marché :

I. Régularité des offres (Délai de validité)

Question : *Y a-t-il un formulaire spécifique pour le délai de validité de l'offre ou le soumissionnaire fait-il sa propre formulation ?*

Réponse :

*Il n'y a pas de formulaire type spécifique à remplir dans le dossier pour le délai de validité. Une **lettre d'engagement** (ou lettre de soumission), rédigée par le soumissionnaire sur son papier en-tête et indiquant explicitement le respect du délai de validité minimal exigé dans le CSC, est suffisante.*

II. Révision des métrés du DQE (Surélévation du mur de clôture du CAFPPS)

Question : *Demande de révision des quantitatifs des postes II.IV.3, II.IV.4, II.IV.7 et II.IV.8, sur la base d'une longueur de 20 ml et d'une hauteur de 2,2 m.*

Réponse :

*Votre observation est technique et parfaitement fondée. Les constats effectués lors des visites de sites confirment que les dimensions réelles de la surélévation du mur de clôture du CAFPPS (côté ENPT) sont de **20 ml de longueur et 2,20 m de hauteur.***

En conséquence, les calculs et les postes du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) sont officiellement réajustés comme suit :

N°	Désignation du poste	Quantité initiale	Quantité corrigée
1	Fourniture des briques creuses	180 u	550u
2	Maçonnerie surélévation (mortier)	12m ²	44m ²
3	Enduit ciment (2 faces)	24m ²	88m ²
4	Peinture façade (impression+ 2 couches)	24 m ²	88m ²

Un corrigendum intégrant ces nouvelles quantités sera publié pour l'ensemble des soumissionnaires afin de garantir la cohérence technique et financière des offres.

III. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Question : *Poste IV.16 (Équipement hygiène et confort) : Les équipements n'ont pas les mêmes prix et il est demandé le prix unitaire dans une même colonne. Que faire ?*

Réponse :

Ces équipements étant prévus pour constituer un ensemble global et non des éléments à commander à l'unité, la tarification unitaire stricte ne s'applique pas, il est recommandé d'adapter dans le DQE en remplaçant le prix unitaire par un prix forfaitaire global.